

The logo for AMORCE, featuring the word "AMORCE" in green capital letters inside a white oval with blue and orange swooshes.

AMORCE

Avec le soutien technique
et financier de

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

ENQUÊTE

Recueil des bonnes
pratiques des
collectivités en
matière de lutte
contre la précarité
énergétique

Série
Politique

Réf. AMORCE ENP57

Février 2018



Energie
et Climat

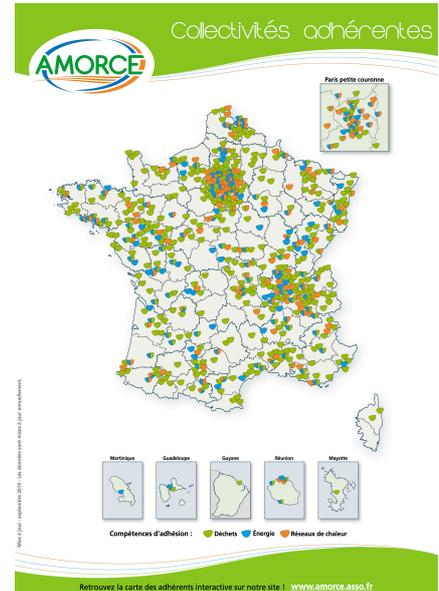
PRÉSENTATION D'AMORCE

Rassemblant plus de 830 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) **et autres acteurs locaux** (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de politiques Énergie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets).

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'Etat) et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat), AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et dans l'économie circulaire.

Partenaire privilégiée des autres structures représentatives des collectivités, des entreprises, ou encore des organisations non gouvernementales, elle a également joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures (TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du fonds chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création des nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grande consommation, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation de logements énergivores et réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc...).



Cette publication a été rédigée dans le cadre d'un partenariat technique et financier AMORCE / ADEME.

PRÉSENTATION DE L'ADEME



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Référent ADEME : Isolde DEVALIERE, chef de projet Précarité Énergétique

ADEME
Service Energie et Prospective

27 Rue Louis Vicat,
75000 Paris
Tel : 01 47 65 20 00
www.ademe.fr

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités ayant répondu à notre enquête, dont celles qui nous ont fait part de leurs retours d'expérience et qui nous ont fourni des documents pour illustrer cette note.

RÉDACTEURS

Lucie VIVET, lvivet@amorce.asso.fr

Comité de relecture : Vera DROUHET - AMORCE ; Thomas DUFFES - AMORCE, Isolde DEVALIERE - ADEME

MENTIONS LÉGALES

©AMORCE – Septembre 2017

Les propos tenus dans cette publication ne représentent que l'opinion de leurs auteurs et AMORCE n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite d'AMORCE.

Possibilité de faire état de cette publication en citant explicitement les références.

PRÉAMBULE

Une première étude sur les articulations entre les plateformes de la rénovation et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique a permis à AMORCE de dresser un panorama des différents dispositifs existants pour faciliter la rénovation énergétique sur les territoires pour les ménages modestes et non modestes. Dans le prolongement de cette étude, AMORCE a souhaité disposer d'une photographie des actions privilégiées par les collectivités et identifier les besoins associés pour une meilleure prise en compte de la problématique de la précarité énergétique sur le territoire.

Pour cela, une enquête a été lancée en juin 2017. Celle-ci visait plusieurs objectifs complémentaires :

- Mieux connaître les dispositifs existants et innovants en matière de lutte contre la précarité énergétique,
- Identifier les points de blocage et les besoins des collectivités sur ces dispositifs,
- Valoriser l'engagement et l'exemplarité des collectivités investies dans ces domaines.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	6
INTRODUCTION	7
1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ET CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE	8
1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ENQUETE	8
1.2. DISPOSITIFS ETUDIÉS	8
1.3. CARTE D'IDENTITÉ DE L'ENQUETE LANCÉE	9
2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS GÉNÉRIQUES	10
2.1. PANEL DES COLLECTIVITÉS INTERROGÉES ET RÉPONDANTES	10
2.2. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	11
2.3. CHAMPS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS	13
2.4. QUI RÉALISE LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS MIS EN PLACE ?	14
2.5. PRINCIPAUX POINTS DE VIGILANCE ET LEVIERS D'ACTION ASSOCIÉS	15
3. FICHES DISPOSITIFS	16
3.1. MODE D'EMPLOI DE LECTURE D'UNE FICHE DISPOSITIF	16
3.2. LISTING DES FICHES DISPOSITIFS	17
ANNEXE : QUESTIONNAIRE	30

SYNTHÈSE

La première édition de cette enquête a permis de faire une photographie des dispositifs mis en place par les collectivités pour prévenir la précarité énergétique. AMORCE a interrogé ses adhérents sur les principaux axes d'action des collectivités : le repérage des ménages, la sensibilisation et l'information des ménages et des professionnels, ainsi que les aides aux ménages en cas d'impayé d'énergie ou pour l'amélioration de l'habitat.

L'analyse des profils des répondants et de leurs actions confirme que la lutte contre la précarité énergétique concerne tous les échelons territoriaux. Malgré une représentation plus importante des départements, le panel des collectivités répondantes est très proche de celui qui a été interrogé ce qui montre une implication équilibrée de l'ensemble des collectivités. De manière générale, on observe que les départements et les communes sont très actifs sur l'ensemble des actions. En moyenne un département, ou une commune mène 7 actions sur son territoire contre 3 pour les groupements de communes. Pour les départements, cela se justifie par leur rôle de chef de file de la précarité énergétique. Pour les communes, on remarque qu'elles s'inscrivent de manière importante dans les actions de repérage des ménages. Les actions de sensibilisation et d'aide à l'amélioration de l'habitat sont réalisées par l'ensemble des niveaux de collectivités.

Les bonnes pratiques ainsi que les actions plus atypiques et innovantes des collectivités ont été mises en avant à travers les « fiches dispositifs » qui permettent aux collectivités de s'informer, voire de s'en inspirer. Les points de vigilance ainsi que les pistes d'amélioration associées sont aussi regroupées dans ces fiches dispositifs. Interrogées de manière générale sur la pertinence des dispositifs, de nombreuses collectivités nous ont fait part de leur difficulté à déclencher des travaux chez les ménages. Pour y parvenir, il est conseillé de mettre en place un accompagnement régulier des ménages et d'assurer des relations étroites entre actions sociales, actions de sensibilisation et services habitat. Si la mise en place d'un suivi personnalisé grâce à un guichet unique est très pertinente, toutes les collectivités ne pourront pas se doter d'un système intégré. Pour pallier à cela, il est conseillé de s'assurer d'une parfaite coordination des actions pour ne pas créer de zones blanches où des ménages ne bénéficieraient d'aucun accompagnement.

Pour parvenir à coordonner les actions des différents niveaux de collectivités, AMORCE recommande à ses adhérents de mener un recensement exhaustif des actions de lutte contre la précarité énergétique sur un périmètre défini. Il semble que le département et/ou l'EPCI soient les périmètres les plus adaptés pour mettre en place ce type de démarche.

Pour répondre à l'enjeu de coordination des actions, AMORCE a mis en ligne une publication pour ses adhérents détaillant ce que pourrait être une démarche spécifique mise en œuvre par une collectivité appelée dans la publication ENP55: Stratégie Territoriale de Résorption de la précarité énergétique avec le soutien de l'ADEME.

INTRODUCTION

La précarité énergétique a été définie dans Grenelle II (2010) de la façon suivante : une personne est en précarité énergétique quand elle « *éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Selon cette définition, l'Observatoire Nationale de la Précarité Energétique (ONPE) évalue à 5,6¹ millions le nombre de ménages touchés par ce phénomène, soit 1 français sur 5.

Parmi les acteurs clés de la lutte contre la précarité énergétique, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer. C'est dans ce cadre qu'AMORCE, en partenariat avec l'ADEME, a lancé en juin 2017 la première édition d'une enquête pour interroger les collectivités sur les dispositifs qu'elles mettent en place, pour en savoir plus sur les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées afin d'encourager les collectivités à déployer des politiques à la hauteur des enjeux de ce phénomène qui augmente.

Même sans politique de lutte contre la précarité énergétique définie, la plupart des collectivités contribuent de près ou de loin à prévenir la précarité énergétique, que ce soit par des actions de solidarité, d'aides aux ménages, de rénovation thermique des bâtiments, ou encore de maîtrise de l'énergie. La précarité énergétique interroge plusieurs compétences des collectivités, ainsi que plusieurs échelons territoriaux. La mise en œuvre de dispositifs transversaux et coordonnés pour mobiliser toutes les parties prenantes, bien que nécessaire, se révèle souvent complexe.

Ce guide se structure en trois parties. La première présente la cartographie globale des dispositifs ainsi que les grandes phases et leviers d'action d'une politique de lutte contre la précarité énergétique. Les résultats génériques de l'enquête seront ensuite abordés. On rentrera ensuite dans la description de la méthodologie et le mode d'emploi de lecture des fiches dispositifs, qui feront l'objet de la dernière partie. On y retrouvera dispositif par dispositif une description synthétique, les objectifs, ainsi que les principaux résultats de l'enquête.

¹ Analyse issue de l'Enquête Nationale Logement de 2013, *Les chiffres-clés de la précarité énergétique*, 2016

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ET CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

1.1. Rappel des objectifs de l'enquête

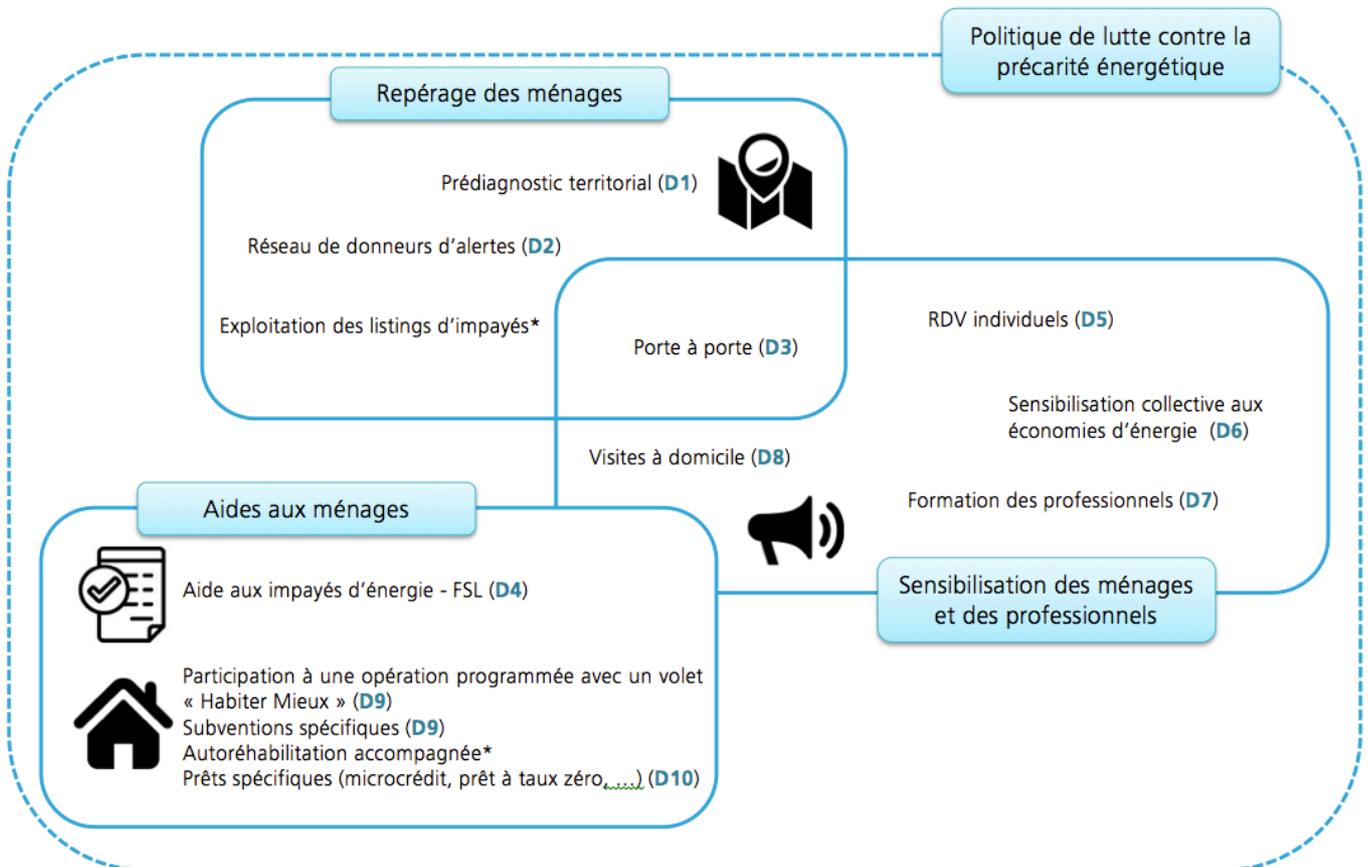
AMORCE, en partenariat technique et financier avec l'ADEME, a souhaité :

- Mieux connaître et partager les dispositifs existants et innovants en matière de lutte contre la précarité énergétique,
- Identifier les points de blocage et les besoins des collectivités sur ces dispositifs,
- Valoriser l'engagement et l'exemplarité des collectivités investies dans ces domaines.

Pour répondre à ces objectifs, AMORCE a consulté ses adhérents au cours de l'été 2017 par une enquête en ligne interrogeant les collectivités sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique mis en œuvre sur les territoires. L'enquête se veut la plus large possible de manière à en extraire des informations sur de nombreux dispositifs. Elle invitait donc les collectivités à répondre de manière collégiale, entre les différents services concernés.

1.2. Dispositifs étudiés

L'enquête s'est articulée autour des grandes actions constitutives d'une politique de lutte contre la précarité énergétique et s'est attachée à identifier des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les différentes actions sur lesquelles les collectivités ont été interrogées sont représentées sur la cartographie suivante :



* Ces dispositifs, bien que faisant l'objet de questions de l'enquête, ne sont pas déclinés en « Fiche Dispositif ». Des éléments sur l'exploitation des listings d'impayés se trouvent dans la publication ENP55 –Vers des stratégies territoriales de la précarité énergétique.

On retrouve le repérage des ménages, la sensibilisation ainsi que les aides aux ménages, qu'elles soient curatives (aides financières) ou préventives (aides aux travaux). Les dispositifs faisant l'objet d'une « Fiche dispositif » sont numérotés pour retrouver rapidement le dispositif voulu dans la suite de la note.

1.3. Carte d'identité de l'enquête lancée

Un total de 300 questions sur les thèmes du repérage des ménages, de la sensibilisation et de l'aide aux ménages (aide financière ou aide à l'amélioration de l'habitat) ont été posées aux collectivités interrogées.

Les questions types sont par exemple :

- Sur quelle période s'est étalé ce dispositif ?
- Comment est financé le dispositif (fonds propres et/ou partenaires) ?
- Quel est le profil des équipes de terrain ?
- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

A noter que le questionnaire figure en Annexe 1.

L'enquête a été lancée le 19 juin 2017 auprès de 371 collectivités et clôturée le 28 août 2017. 30 réponses complètes ont été obtenues, permettant d'extraire de riches témoignages, de nombreux résultats qualitatifs et quelques résultats quantitatifs dont la représentativité reste parfois à modérer. Plus de détails sur le panel des répondants et sur les résultats génériques se trouvent au chapitre suivant.

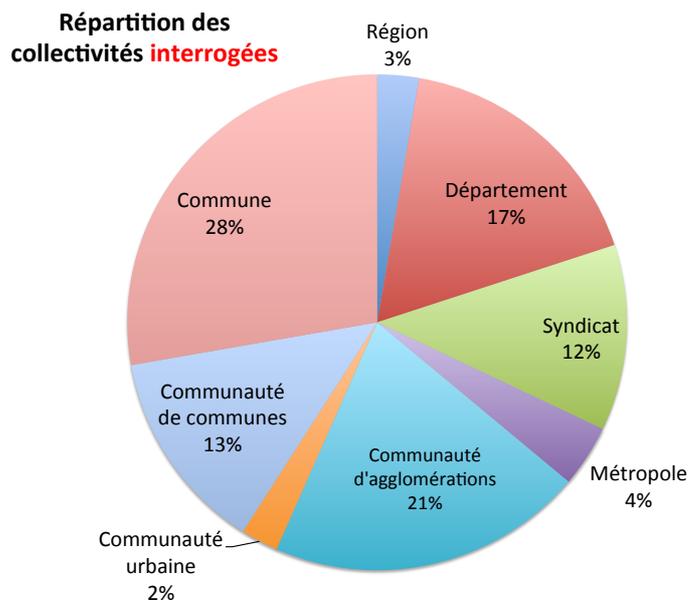
Ce guide ne prétend pas être exhaustif sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, il doit être vu comme un outil consultable de façon ponctuelle, en fonction de vos attentes et de vos besoins. Par souci de simplification, le terme « collectivités » sera utilisé pour évoquer les « collectivités répondantes » dans la suite de ce guide.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS GÉNÉRIQUES

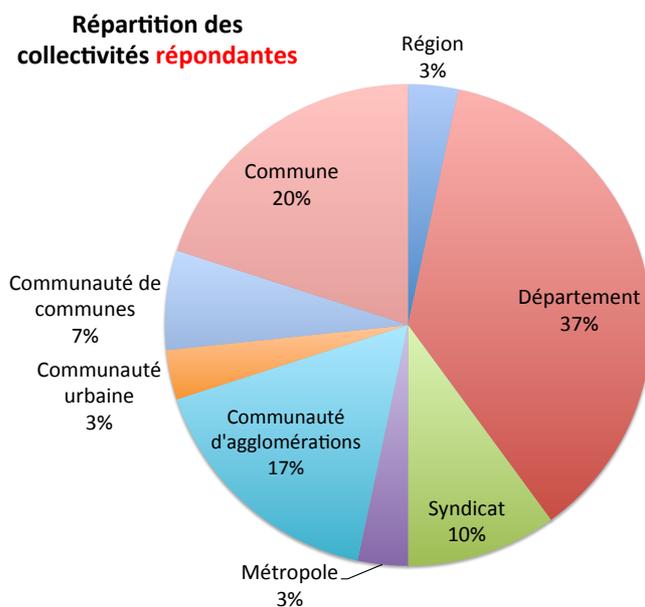
Cette partie a pour vocation de présenter les résultats génériques qui sont ressortis de l'analyse de l'enquête.

2.1. Panel des collectivités interrogées et répondantes

371 collectivités ont été interrogées, se répartissant ainsi :



Parmi ces collectivités 30 ont répondu, soit 8% de l'échantillon interrogé, suivant la répartition suivante :



La répartition des collectivités répondantes est très proche de celle des collectivités interrogées sauf les départements, chefs de file, plus concernés.

La large disparité des répondants montre que la précarité énergétique concerne l'ensemble des échelles territoriales allant de la commune à la région. On note tout de même une mobilisation plus importante des départements, s'expliquant par leur rôle de chef de file dans la précarité énergétique ainsi que par les relations privilégiées qu'AMORCE entretient avec ses départements adhérents.

L'ensemble des territoires répondant couvre une population totale de 13,37 millions d'habitants.

2.2. Mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique

Remarque : Politique ou action de lutte contre la précarité énergétique

Le terme de politique de lutte contre la précarité énergétique désigne les territoires qui par leurs actions renforcent la coordination entre leurs différents services (action sociale, service habitat, service énergie), avec les partenaires locaux et les échelons territoriaux.

L'enquête révèle que **81%** des collectivités interrogées déclarent avoir mis en place une politique d'actions coordonnées de lutte contre la précarité énergétique.

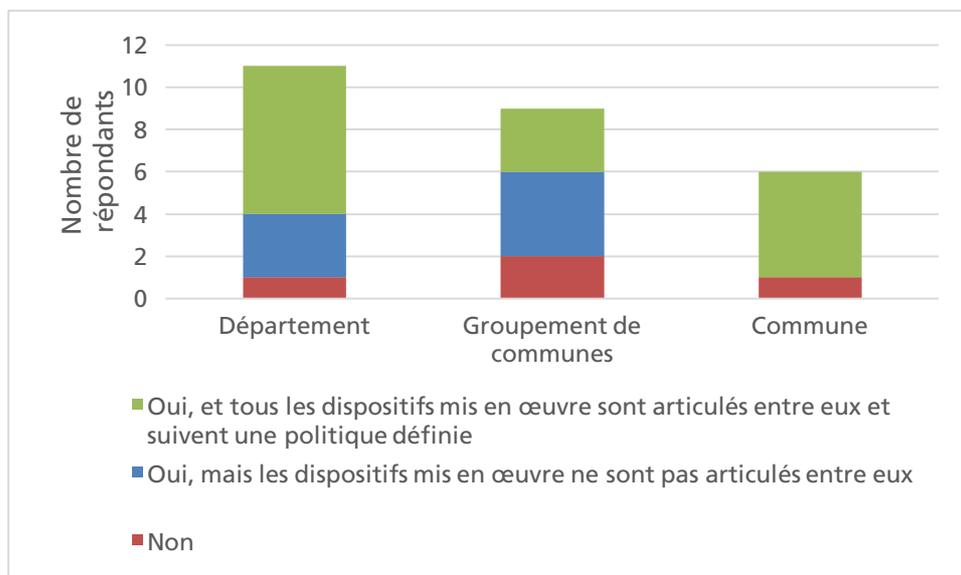


Figure 1 : Avez-vous mis en place une politique de prévention de la précarité énergétique ?

Pourtant, le graphique suivant montre que seules **31%** des collectivités ont mis en place un comité stratégique et de coordination des parties prenantes pour suivre leurs actions.

Comme l'illustre le graphique ci-après, parmi elles, **45%** des départements répondants déclarent être impliqués, contre 20% des regroupements de communes et un tiers des communes, ce qui distingue les départements comme étant les territoires les plus investis sur ce sujet :

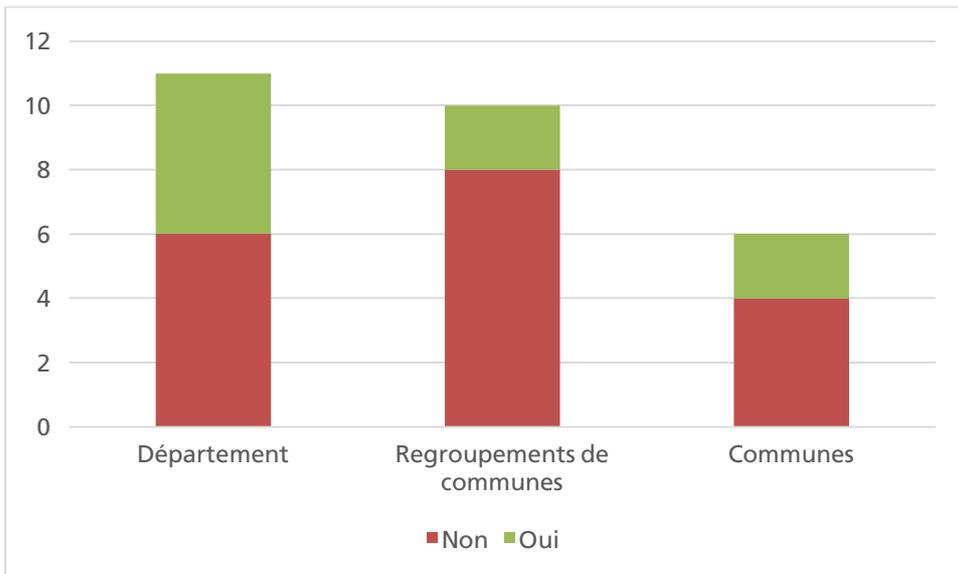


Figure 2 Avez-vous mis en place une réunion stratégique réunissant les parties prenantes ?

Pour **70%** des répondants qui ont mis en place une réunion stratégique, la politique de lutte contre la précarité a été lancée sous forme de groupes de travail, et pour **20%** des répondants sous forme de séminaires. Les autres ont lancé leur politique de lutte contre la précarité énergétique sous forme de comités techniques, de grenelle de la précarité énergétique, ...

Les services de la collectivité et autres acteurs participants aux groupes de travail / comités / séminaires / ... sont :

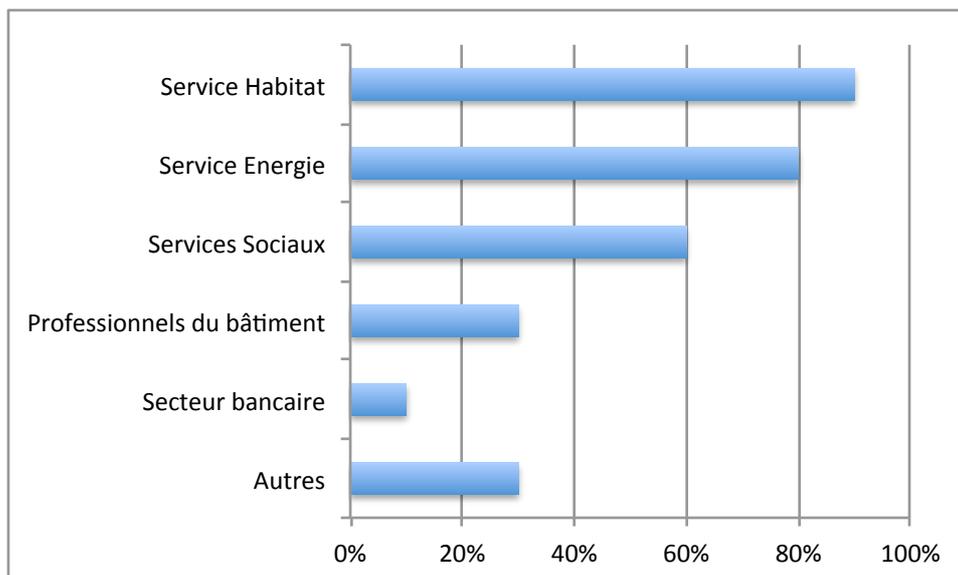


Figure 3 Quels sont les services impliqués dans la stratégie de lutte contre la précarité énergétique du territoire ?

Le pourcentage correspond à la proportion de collectivités répondante sur la gouvernance qui affirme que tel ou tel service participe aux groupes de travail / séminaires / ...

Dans la catégorie « Autres », on retrouve par exemple les associations, les autres collectivités, les chambres des métiers.

La réponse à la question de la date de mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique révèle que la mobilisation concertée sur le thème de la précarité énergétique est assez récente, puisque 87% des politiques ont été lancées depuis moins de 10 ans.

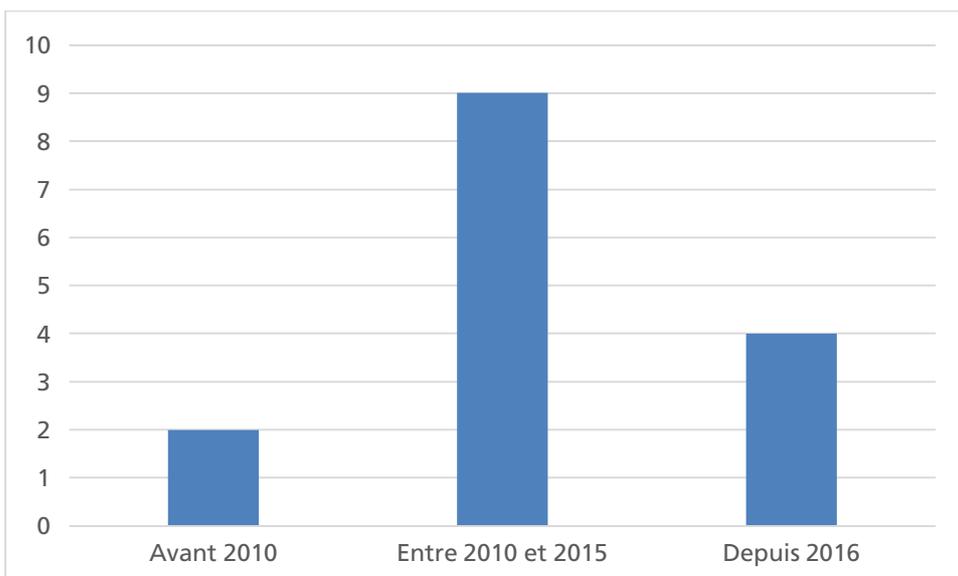


Figure 4 Depuis quand la politique de lutte contre la précarité énergétique existe-t-elle sur votre territoire?

*A noter que les actions en matière de lutte contre la précarité sont menées par différents échelons territoriaux depuis plus longtemps, mais que cette date correspond à la mise en place d'une politique bien définie où les dispositifs sont articulés entre eux.

2.3. Champs d'actions des collectivités

Les graphiques ci-dessous illustrent les champs d'actions sur lesquels travaillent les collectivités suivant les échelons territoriaux.

La catégorie « regroupement de communes » est constituée des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles. L'échelon régional et les syndicats n'y sont pas représentés compte tenu du trop faible nombre de réponses dans ces échantillons

Sur le graphique ci-dessous, le pourcentage représente la proportion des répondants qui mènent des actions sur chacun des axes :

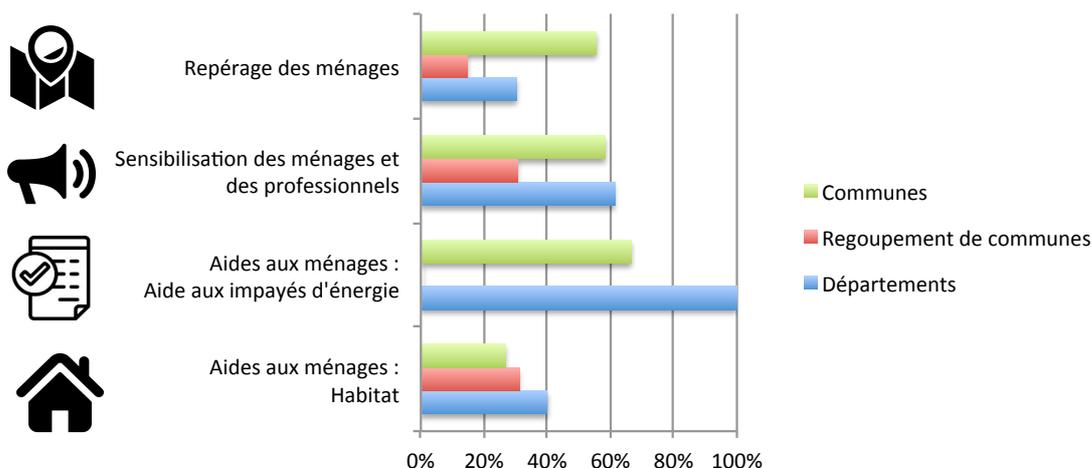


Figure 5 : Proportion des répondants qui mènent des actions sur chaque type de dispositif

Le graphique ci-dessous représente le nombre moyen de dispositifs mis en place par chaque échelon territorial par axe, sachant qu'en moyenne les départements réalisent 7 actions, les regroupement de communes 5 et les communes 8.

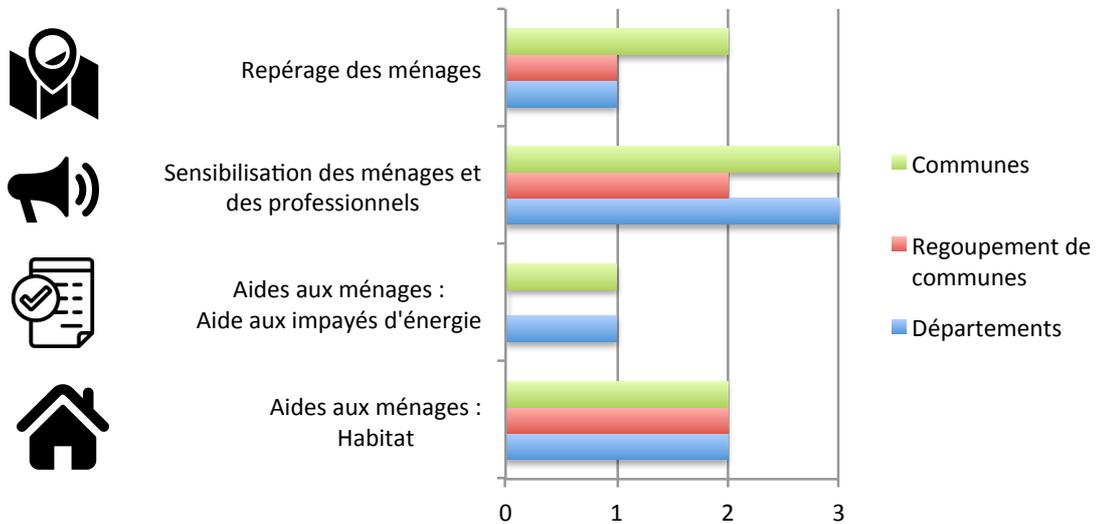


Figure 6 : Nombre moyen de dispositifs mis en place par type de collectivités

On constate que les impayés, le repérage et la sensibilisation concernent surtout les départements et les communes. Ceci vient notamment du rôle de chef de file du département en matière de précarité énergétique, et de la responsabilité des FSL qui leur est confiée. Les communes sont elles à une échelle de proximité pertinente pour les phases de repérage et de sensibilisation (connaissance du territoire, actions sur des périmètres géographiques restreints, ...). Les actions en matière d'aides à l'amélioration de l'habitat concernent tous les échelons représentés.

2.4. Qui réalise les différents dispositifs mis en place ?

Le graphique ci-dessous représente les structures impliquées dans la mise en œuvre des dispositifs.

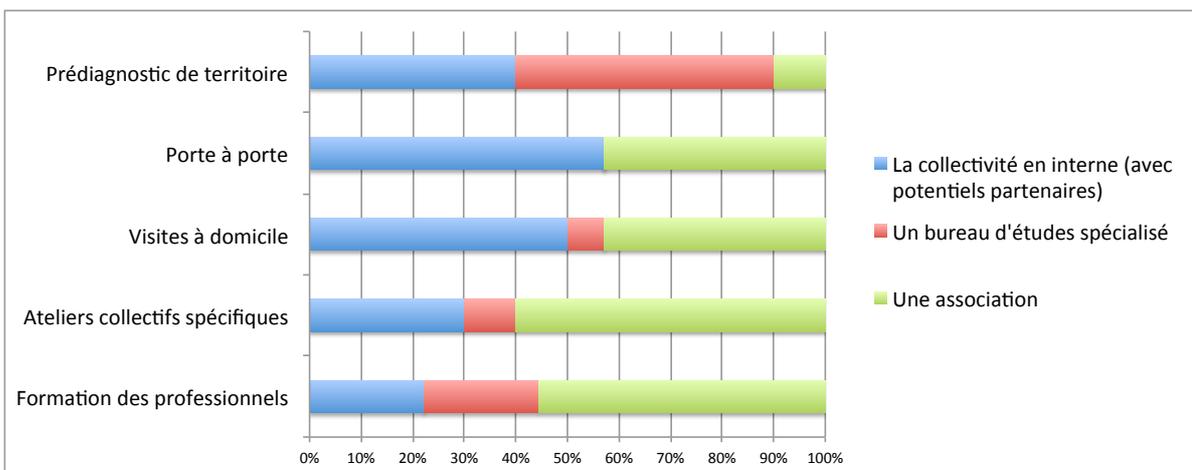


Figure 7 : Structure impliquée dans la mise en œuvre des dispositifs territoriaux de lutte contre la précarité énergétique

Le prédiagnostic de territoire, suivant la méthode utilisée, peut nécessiter un travail logistique complexe (diagnostic d'exposition des ménages), ce qui explique pourquoi dans la moitié des

cas, l'action est réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Les ateliers collectifs spécifiques ainsi que la formation des professionnels sont majoritairement réalisés par des associations. Les dispositifs de porte à porte et de visites à domiciles sont quant à elle assez équitablement réalisés par les services de la collectivité (action sociale, service habitat ou énergie) ou des associations.

2.5. Principaux points de vigilance et leviers d'actions associés

Axe concerné	Points de vigilance 	Piste d'amélioration 
Repérage	Manque de confiance globale des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de guichets uniques - Faire les visites en plusieurs fois - Mutualiser les actions de porte à porte
	Difficulté à repérer les ménages « invisibles »	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autodétection - S'appuyer sur un réseau de locaux moteurs
Sensibilisation	Difficulté sur le suivi des ménages sensibilisés	- Bien identifier coordonner le réseau d'acteurs pour le suivi des ménages
	Difficulté au déclenchement de travaux	- Sensibilisation et accompagnement sur le long terme des ménages
Amélioration de l'habitat	Bénéficie principalement aux propriétaires occupants	- Davantage sensibiliser les bailleurs sociaux et privé
	Difficulté des ménages à payer le reste à charge	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une caisse d'avance - Développer les prêts spécifiques (à taux zéro, microcrédit, ...)
Aides aux impayés d'énergie	FSL surtout utilisés pour des actions curatives	- Développer des actions préventives (formation, sensibilisation) pour dépenser le volet FSL Préventif

3. FICHES DISPOSITIFS

3.1. Mode d'emploi de lecture d'une fiche dispositif

Chaque dispositif sera présenté sous forme de fiches, dans lesquelles vous retrouverez :

- Le nom du dispositif accompagné de mots clés et d'une icône pour resituer le levier d'action associé :

Dispositif de repérage des ménages	
Dispositif de sensibilisation	
Dispositif d'aide financière aux ménages	
Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat	

- Le type de ménages majoritairement bénéficiaire parmi les propriétaires occupants, les locataires (du parc privé et du parc social) et les bailleurs (du parc privé et du parc social) avec le code couleur suivant :

	Ménages principalement aidés
	Ménages éligibles mais peu aidés
	Ménages non éligibles
	Non concerné

- Les interlocuteurs clés de la collectivité : on distingue les financeurs et les **opérationnels**.
- L'objectif du dispositif
- Le descriptif du dispositif et les chiffres clés
- Les résultats de l'enquête AMORCE
- Les enjeux et perspectives associées : points de vigilance et pistes d'amélioration
- une partie « pour en savoir plus... » pour approfondir le sujet
- Les documents de références

3.2. Listing des fiches dispositifs

Le tableau suivant récapitule la liste des dispositifs qui sont ensuite déclinés en fiches dispositifs. Les graphiques représentent la répartition des répondants sur chacun des dispositifs :

- Département
- Groupement de communes
- Communes

Axe concerné	N°	Nom de la fiche dispositif	Répartition
Repérage des ménages	D1	Prédiagnostic territorial de la précarité énergétique	
	D2	Création d'un réseau de donneurs d'alerte	
	D3	Porte à porte	
Aide financière aux ménages	D4	Aide financière à l'accès et au maintien à un logement via le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)	
	D5	RDV individuels spécifiques	
	D6	Sensibilisation collective aux économies d'énergie	
Sensibilisation	D7	Formation des professionnels	
	D8	Visites à domicile	
	D9	Participation à une opération programmée avec un volet « Habiter Mieux »	
	D10	Dispositifs financiers : Prêts spécifiques, création d'une caisse d'avance	
Aide à l'amélioration de l'habitat			



Dispositif 1 : Prédiagnostic territorial de la précarité énergétique

Mots clés : Détection – Statistique



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité Opérationnels - <u>Financeurs</u>
ARENE, EPCI, ADEME, fournisseurs d'énergie, bureau d'études spécialisés

Objectif principal

Comprendre les enjeux du territoire pour planifier et dimensionner une politique de lutte contre la précarité énergétique tout en aidant au repérage des ménages. Le pré-diagnostic territorial donne aussi du poids aux actions de communication et de mobilisation des acteurs du territoire.

Descriptif du dispositif

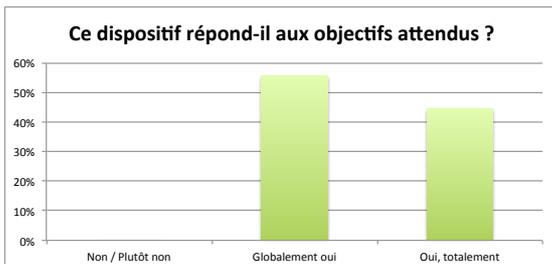
Comme la précarité énergétique touche des typologies de ménages très différentes selon les territoires (habitat privé / social, collectif / individuel, familles nombreuses / personnes âgées isolés), un pré-diagnostic est recommandé pour mieux comprendre le phénomène et ses enjeux. Il existe deux types de pré-diagnostic :

- **Le diagnostic de vulnérabilité territoriale** : Variables de vulnérabilité territoriale qui sont superposées entre elles pour établir un facteur de vulnérabilité (niveau de revenus, ancienneté bâti, système chauffage)

- **Le diagnostic d'exposition des ménages** : Méthode plus statistique de croisement de données pour analyser le nombre de ménages potentiellement exposés (développement statistique complexe et modélisation)

Résultats de l'enquête AMORCE*

Les deux types de pré-diagnostic sont complémentaires, et l'enquête AMORCE révèle que **67%** des collectivités utilisent ces deux méthodes simultanément. Ce dispositif est bien « noté » par les collectivités interrogées considérant qu'il répond



aux objectifs :

Comme vu dans la partie générale, dans 50% des cas ce dispositif est réalisé par un bureau d'études spécialisé, dans 40% des cas par la collectivité en interne et dans 10% des cas par une association.

Le coût moyen de ces études est estimé entre **10 000€ et 25 000€** selon le type d'étude et la taille du territoire.

Retours d'expérience / Bonnes pratiques : En 2016, la ville de Saumur a réalisé une thermographie aérienne pour cerner les zones d'habitations les plus déperditives.

« Il est nécessaire d'actualiser ce diagnostic pour qu'il reste pertinent. »

« Le pré-diagnostic territorial a permis de cerner les problématiques énergétiques du parc privé »

Points de vigilance et pistes d'amélioration

« Si un pré-diagnostic met la focale sur des quartiers, il ne faut pas minimiser le risque de passer à côté de fragilités réelles sur d'autres secteurs. Il est important de travailler de manière très étroite avec les acteurs de terrain (partenaires sociaux). »

« Concernant le repérage, il faut aussi développer l'auto-détection »

* Résultats basés sur un panel de 10 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Pour en savoir plus...

Lien vers la publication ARENE : <http://www.areneidf.org/node/5003>



Dispositif 2 : Création d'un réseau de donneurs d'alerte

Mots clés : Signalement – Fiches de renseignement



Publics formés	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité
Opérationnels - Financeurs
CAF, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), travailleurs sociaux, collectivités partenaires, associations, professionnel de santé

Objectif principal

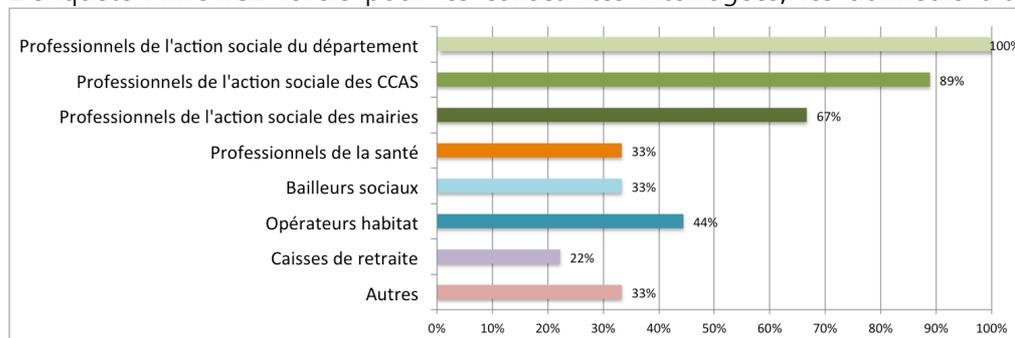
Repérer les ménages en situation de précarité énergétique via le signalement de donneurs d'alerte.

Descriptif du dispositif

Un réseau d'acteurs (travailleurs sociaux, corps médical, ...) est mobilisé pour signaler, via des fiches de renseignements des situations potentielles de précarité énergétique. Le signalement peut porter sur la qualité du logement et la situation du ménage. Les fiches sont collectées par un référent qui statue sur la nécessité ou non de réaliser une visite au domicile du ménage.

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle pour les collectivités interrogées, les donneurs d'alertes sont :



« Il faut assurer une bonne coordination entre les acteurs du réseau de donneurs d'alerte. »

Le pourcentage indique la proportion de collectivités interrogées déclarant qu'un type d'acteur fait partie du réseau de donneurs d'alertes.

Les travailleurs sociaux sont les principaux donneurs d'alerte. D'après les répondants, les travailleurs sociaux des départements font tous partie des donneurs d'alerte (cf. Fiche D4).

Dans la catégorie « Autres », on trouve des travailleurs sociaux d'autres partenaires (CAF, MSA, ...), des associations locales, des aides à domicile, des fournisseurs d'énergie, des facteurs. Entre 20 et 1150 ménages sont identifiés par an grâce à ce dispositif.

56% des collectivités se sont appuyées sur le SLIME pour mettre en place ce dispositif de réseau de donneurs d'alerte.

Points de vigilance / Pistes d'amélioration

Une fois le ménage identifié par les donneurs d'alerte, il faut assurer un suivi (invitation à prendre un RDV individuel cf. Fiche D5, organisation d'une visite à domicile cf. Fiche D8, accompagnement travaux, ...).



Pour en savoir plus...

Sur le programme SLIME :
<http://www.lesslime.fr/>

* Résultats basés sur un panel de 9 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 3: Porte à porte



Mots clés : Repérage – Mutualisation – Sensibilisation



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité

Opérationnels - Financeurs

Associations, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), assurances, fondation de France, ANAH...

Objectif principal

Repérer les ménages qui peuvent être en difficulté face à l'énergie et les sensibiliser en établissant un premier contact avec eux.

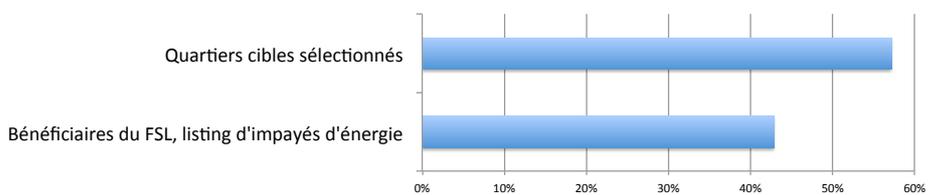
Descriptif du dispositif

Les visites à domicile sont des dispositifs volontaires mis en place par les collectivités en lien étroit avec les acteurs de terrain. Ce dispositif est parfois mutualisé avec d'autres dispositifs de porte à porte pour minimiser les sollicitations.

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle qu'en moyenne **670 ménages** pour 3250 000 habitants par an sont rencontrés quand ce dispositif est mis en place (soit 8 ménages pour 1 000 habitants). La liste des ménages ciblés par l'opération de porte à porte est en premier lieu établi sur la base de quartiers prédéfinis, mais peut aussi venir de listings d'impayés et/ou bénéficiaires du FSL.

Comment établissez-vous la liste des ménages ciblés par le dispositif de porte à porte ?



Le montant moyen d'une « porte poussée » est de **68€** (coût du dispositif ramené à un ménage rencontré). Les personnes qui réalisent ces opérations de porte à porte ont des profils et fonctions très variées : travailleurs sociaux, associations, médiateurs, service civique,

Retours d'expérience / Bonnes pratiques :

- À Besançon, lors du porte à porte de la direction des déchets sur le tri des déchets auprès des locataires de logements sociaux, des visites à domicile spécifiques à la précarité énergétique sont proposées aux ménages rencontrés. Ceci permet de minimiser le nombre de sollicitations.
- Une convention CIVIGAZ a été signée par les villes de Clichy-Sous-Bois et Montfermeil, une association et GRDF dont le but est de promouvoir l'engagement de 8 jeunes en service civique volontaire qui accompagnent les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité de leurs installations intérieures au gaz via du porte à porte.
- Le département du Maine-et-Loire s'appuie lui sur une équipe d'habitants médiateurs, les « locaux moteurs » qui informent et accompagnent les ménages.

Points de vigilance / Pistes d'amélioration

« Sur ce dispositif, il faut une bonne communication, un réseau bien construit ce qui demande du temps »

Pour en savoir plus...

Sur la convention CIVIGAZ :
<https://www.grdf.fr/espace-presse/communiques-de-presse/signature-civigaz>

* Résultats basés sur un panel de 7 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 4 : Aide financière à l'accès et au maintien à un logement via le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)



Mots clés : Curatif – Ponctuel – Factures



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité
Opérationnels - Financeurs
<u>Fournisseurs d'énergie, CAF, bailleurs sociaux, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), UDAF, collectivités partenaires</u>

Objectif principal

Permettre aux ménages en difficulté, sous certaines conditions, d'accéder à un logement ou de s'y maintenir via le versement d'aides financières (FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement) dont des aides aux impayés d'énergie.

Descriptif du dispositif

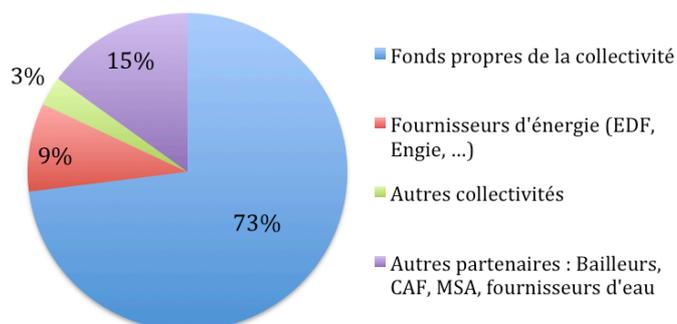
Les FSL ont été institués par la loi du 31 mars 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement et permettaient d'abord de fournir des aides au logement (accès au logement, paiement loyers, ...).

En 2005, les FSL sont passés sous la seule responsabilité administrative et financière des départements, et ses missions ont été élargies en intégrant **l'aide au paiement des factures énergétiques**. Les aides du FSL revêtent un caractère ponctuel.

340M€ sont en moyenne engagés par an au niveau national pour l'ensemble des FSL [1].

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle la répartition suivante pour le financement des FSL. A noter que sur les FSL-Énergie les fournisseurs contribuent à environ un tiers du budget du FSL-Energie.



Sur le montant total, l'enquête révèle qu'en moyenne **25%** du budget du FSL est consacré au traitement des impayés d'énergie, ce qui en fait un poste important.

Le montant moyen pondéré des aides aux impayés d'énergie distribuées en 2016 est de **279€** et varie entre **190€ et 498€** par ménage.

30% des collectivités répondantes ont délégué la gestion des FSL (à la CAF, l'UDAF, ...).

La liste des bénéficiaires du FSL énergie constitue une base intéressante de détection des ménages en situation

de précarité énergétique. Par ailleurs, des ménages en situation de précarité énergétique mais qui ne souffrent pas d'impayés d'énergie peuvent être détectés via d'autres dispositifs (cf. Fiches D1, 2 et 3).

Points de vigilance

Grâce au FSL, les ménages sont aidés ponctuellement, mais sans qu'il n'y ait d'évaluation de la cause de leur difficulté à payer leurs factures d'énergie. Si la difficulté est liée à la qualité du bâti ou à un mauvais usage de l'énergie, l'effet levier de l'aide financière est limité puisqu'elle ne traite pas durablement la cause de la difficulté. L'enquête révèle d'ailleurs qu'en moyenne, seuls **2%** du budget total des FSL sont consacrés à des mesures préventives (accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour réduire les factures énergétiques, amélioration de l'habitat, voire aides aux travaux).



Pour en savoir plus...

UNCCAS - ONPE

[1] Lecture de l'étude : « Place et rôle des FSL dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives »

ENP55 – AMORCE : Comment repérer les situations de PE parmi les impayés d'énergie ?

* Résultats basés sur un panel de 10 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 5 : RDV individuels spécifiques

Mots clés : Orientation – Accompagnement – Créer une relation de confiance



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité Opérationnels - <u>Financeurs</u>
ADIL, ANAH, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), collectivités partenaires, le réseau CLER, associations, ALE

Objectif principal

Construire un pré-diagnostic « socio-technique » de la situation sociale et du logement du ménage en recevant les ménages dans des locaux extérieurs. Ces rendez-vous permettent de sensibiliser et conseiller les ménages rencontrés et les orienter vers des solutions adaptées à leur situation. Ces RDV individuels peuvent déboucher sur l'organisation d'une visite à domicile (voir dispositif de visite à domicile) pour mieux cibler le besoin et les difficultés de ces ménages.

Descriptif du dispositif

Les RDV individuels sont des dispositifs volontaires qui peuvent être mis en place par les collectivités en lien étroit avec les travailleurs sociaux, les opérateurs habitat, l'ADIL, ... A noter que ces RDV individuels sont souvent proposés par les Agence Locales de l'Énergie.

Résultats de l'enquête AMORCE*

Points de vigilance et pistes d'amélioration

« Souvent les familles précisent ne pas réaliser de travaux car elles ne savent plus vers qui se tourner. La profusion d'acteurs gravitant autour des questions de rénovation énergétique ne facilite pas la tâche, que ce soit au niveau financier, administratif ou réglementaire. »

Il y a un vrai enjeu de simplification des messages, ceci peut par exemple passer par la création d'un guichet unique.

Retour d'expérience / Bonnes pratiques :

À Limoges, un Guichet Habitat Energie (GHE) créé en 2011 au sein du service Politiques de l'Habitat de la ville est la porte d'entrée unique permettant à chacun d'obtenir des réponses rapides et fiables à ses interrogations relatives aux problèmes d'habitat et d'énergie et de faciliter les démarches en orientant le public vers les interlocuteurs compétents.

« Il est difficile de toucher les ménages les plus précaires, notamment les invisibles »

La collectivité qui propose des RDV individuels spécifiques doit communiquer à une échelle fine et locale pour que les ménages soient incités à faire la démarche de prendre RDV. Ceci peut se faire via les acteurs de terrain tels que les travailleurs sociaux, les aides à domicile, voire les facteurs, les personnes en charge de la collecte des déchets, ... (cf. Fiche D2).



Pour en savoir plus...

Sur le Guichet Habitat Energie (GHE) de Limoges : <http://habitat-energie.ville-limoges.fr/>

* Résultats basés sur un panel de 5 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 6 : Sensibilisation collective aux économies d'énergie

Mots clés : Sensibilisation – Pédagogie – Communication



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité
Opérationnels - Financeurs
Associations locales, fournisseurs d'énergie, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), collectivités partenaires

Objectif principal

Sensibiliser les ménages de manière pédagogique et groupée via des ateliers concrets, des formations, ...

Descriptif du dispositif

Le plus souvent, les ateliers collectifs se passent dans des locaux et proposent une sensibilisation sur les éco-gestes, l'analyse des factures, sur comment se loger, comment se chauffer, ... D'autres initiatives peuvent se dérouler en dehors des locaux (voir retour d'expérience). Ils sont le plus souvent ponctuels et peuvent être sous forme de permanences.

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle qu'en moyenne **8 ateliers** par an sont réalisés par les collectivités interrogées, principalement pour des locataires et/ou propriétaires bailleurs du parc social.

Le montant moyen d'un atelier collectif est de **629€** (coût du dispositif ramené à un atelier).

Retours d'expérience :

- La ville de Limoges propose un atelier d'apprentissage des éco-gestes dans un logement témoin.
- Des balades thermiques ont été réalisées par la ville de Montfermeil au bénéfice des habitants (propriétaires occupants) pour visualiser et identifier les déperditions de chaleur au niveau des bâtiments grâce à la thermographie. Estimation : Environ 25% des ménages ont décidé de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

« Les permanences ont été réalisées au sein de structures institutionnelles ou associatives : circonscription de service social, CCAS, boutique alimentaire »

Points de vigilance / Pistes d'amélioration

« Il est important de relancer les participants pour les mobiliser et qu'ils participent à un autre atelier »

« Lors d'actions de sensibilisation sous forme de permanence, il faut veiller à ce que les agents de la structure d'accueil soient bien sensibilisés à la question de précarité énergétique »



Pour en savoir plus...

Sur les balades thermiques de Montfermeil : <http://www.jerenoveamontfermeil.fr/balades-thermiques.html>

* Résultats basés sur un panel de 10 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 7 : Formation des professionnels

Mots clés : Sensibilisation – Pédagogie – Equilibre des connaissances



Publics formés	
Professionnels de l'action sociale	
Professionnels de l'énergie	
Élus, donneurs d'alerte	

Interlocuteurs clés de la collectivité
Opérationnels - Financeurs
CAE, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), bureau d'études, collectivités partenaires, associations, structures de formation, ALE

Objectif principal

Former et sensibiliser l'ensemble des professionnels (élus, donneurs d'alerte, techniciens, TS, ...) susceptibles d'être en lien avec des ménages à la PE avec une approche à la fois sociale et technique sur la qualité des logements.

Descriptif du dispositif

Le plus souvent, les formations proposent une première partie sur la définition des notions et une deuxième partie sur des applications à des cas concrets. Ces formations permettent aux travailleurs sociaux de s'approprier des outils de diagnostic de situation de précarité énergétique. L'objectif de ces formations est aussi de décloisonner les activités des professionnels de l'énergie et de l'action sociale pour mieux appréhender le phénomène.

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle qu'en moyenne **3 formations** par an sont réalisées par les collectivités interrogées, à destination des travailleurs sociaux, des acteurs de l'énergie, des collectivités partenaires, voire les gardiens d'immeubles, des ambassadeurs de l'énergie, des élus, ...

Dans **56%** des cas, une association réalise ces formations. Le montant moyen d'un atelier collectif est de **593€** (coût du dispositif ramené à une formation).

Retour d'expérience / Bonnes pratiques :

- Dans le cadre de son dispositif chèque éco-énergie, la région Normandie a mise en place trois pôles de compétence : le pôle audit et conseil, le pôle travaux constitué de **rénovateurs BBC** et le pôle finances. Dans chacun des pôles, des intervenants conventionnés sont spécialisés dans le domaine de la rénovation globale ou BBC compatible et accompagnent dans le cadre d'une chaîne de confiance les ménages tout au long de leur projet.
- En plus des mesures d'accompagnement des ménages via des ateliers éco-gestes, des aides aux travaux ou des diagnostics de logements, le volet prévention du FSL du conseil départemental de l'Aisne est aussi utilisé pour financer la formation des professionnels au repérage des situations de précarité énergétique et d'habitat indigne
- La ville de Montfermeil a organisé des sessions de formation à la RGE (label Reconnus Garants de l'Environnement) au profit des artisans du territoire.

« L'après-midi de la formation est consacrée en groupe restreint à des exercices pratiques. »

« Le repérage des situations de précarité énergétique, d'habitat indigne et de dépendance y est enseigné »

Points de vigilance / Pistes d'amélioration

Il faut favoriser le partage entre les différents acteurs pour établir un maximum d'équilibre des connaissances.



Pour en savoir plus...

Sur le dispositif Chèque éco-énergie de la région Normandie :
<http://cheque-eco-energie-normandie.adequation.com/les-modalites/>

* Résultats basés sur un panel de 9 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 8 : Visites à domicile

Mots clés : Sensibilisation – Accompagnement – Relation de confiance



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	Orange
Locataires	Vert
Bailleurs	Blanc

Interlocuteurs clés de la collectivité	
Opérationnels - Financeurs	
Fournisseurs d'énergie, ANAH, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), collectivités partenaires, le réseau CLER, associations	

Objectif principal

Rencontrer le ménage à son domicile pour le sensibiliser aux économies d'énergie.

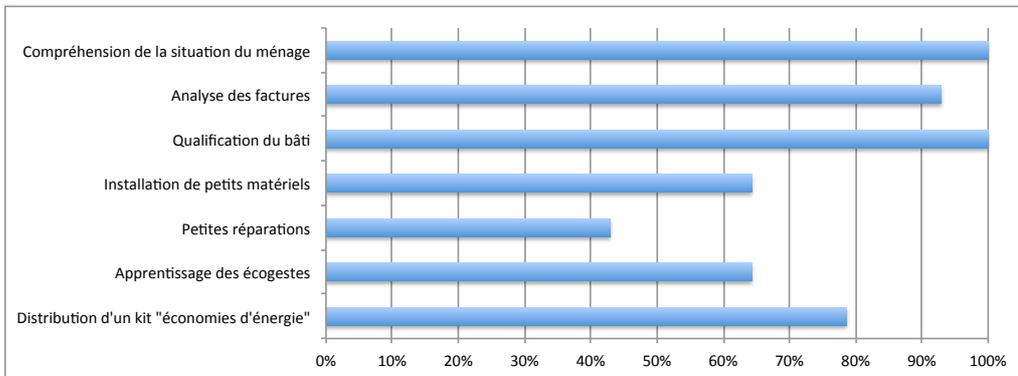
Descriptif du dispositif

Ces visites à domicile permettent d'avoir une meilleure connaissance de la situation du ménage dans son logement.

Plusieurs programmes offrent la possibilité de financer cette action grâce aux CEE, par exemple DEPAR, ECORCE, MAGE et le SLIME respectivement porté par la Poste, Solinergy et le CLER. Notons que le programme SLIME doit être nécessairement porté par la collectivité.

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle qu'en moyenne **85 visites** par an sont réalisées pour un territoire de 490 000 habitants en moyenne, principalement chez des locataires et/ou propriétaires bailleurs du parc social. Le montant moyen d'une visite à domicile est de **446€** (coût du dispositif ramené à une visite). Pendant les visites à domicile, différentes actions sont proposées :



« Suite aux visites, il y a peu de demandes et de réalisation travaux alors que la plupart des ménages concernés pourraient bénéficier d'aides. »

« Les visites sont réalisées en binôme ambassadeur de l'efficacité énergétique / travailleur social »

71% des collectivités interrogées proposent après les visites à domicile des préconisations pour les travaux, des orientations vers des dispositifs adaptés, et des suivis des consommations d'énergie.

36% des collectivités se sont appuyés sur le SLIME pour mettre en place ces visites à domicile.

Points de vigilance et pistes d'amélioration

Il y a un **manque de confiance des ménages qui ne savent plus vers qui se tourner**. Pour y remédier certaines collectivités recommandent d'organiser la visite en deux fois pour créer une relation de confiance.



Pour en savoir plus...

ENE20 – AMORCE : Programmes CEE Précarité

La plupart des ménages rencontrés sont locataires. Quand cela est nécessaire, le déclenchement des travaux est facilité par une médiation active auprès du bailleur. La mise en place de ces visites demande une grande capacité d'animation des donneurs d'alerte pour éviter que le dispositif ne s'essouffle. Pour cela, il est important de sensibiliser régulièrement les professionnels de terrain et de montrer que la situation des ménages s'améliore grâce à l'orientation qui leur est proposé. Une bonne **communication et coordination** sont nécessaires entre les échelons territoriaux (communes et départements) pour qu'un maximum de territoires soit couvert.

* Résultats basés sur un panel de 14 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 9 : Participation à une opération programmée (OPAH, PIG, ...) avec un volet « Habiter Mieux »

Mots clés : Rénovation – Gain énergétique – Financement



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité Opérationnels - Financeurs
<u>ANAH</u> , opérateurs habitat , bureau d'études , association , collectivité partenaires , <u>fournisseurs d'énergie</u> , <u>CAF</u>

Objectif principal

Améliorer le parc de logements privés existants via l'attribution de subventions pour l'amélioration des résidences de propriétaires occupants modestes ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés en échange de contreparties sociales, pour des travaux de rénovation offrant un gain de performance énergétique minimum.

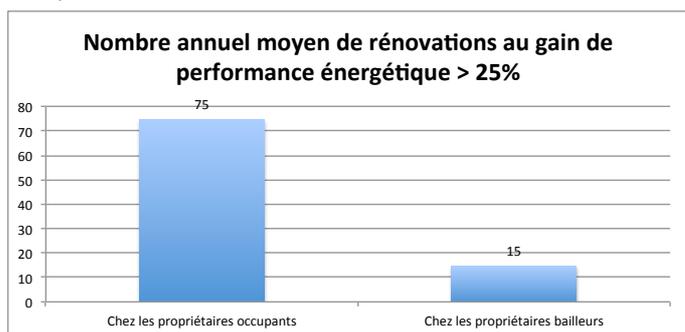
Descriptif du dispositif

Ces programmes d'actions en direction de l'habitat sont **impulsés par la collectivité** (ou dans certains cas lancés par décision de l'État pour le PIG). Les OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) et les PIG (Programmes d'Intérêt Général) contribuent à des objectifs proches, en se distinguant sur certains points :

OPAH	PIG
Quartiers présentant un bâti dégradé voire indigne Durée : 5 ans maximum Étude préalable obligatoire pour cibler le territoire Impulsée et portée politiquement par la collectivité, convention État – ANAH – Collectivité	Action d'intérêt général hors d'une logique de quartier Durée libre (1 an, 3 ans, voire plus) Étude préalable non obligatoire Impulsé par la collectivité ou par décision unilatérale de l'État (arrêté préfectorale ou de l'autorité déléguée)

Résultats de l'enquête AMORCE*

L'enquête AMORCE révèle qu'en moyenne **90** opérations sont réalisées par an, dont **83%** chez des propriétaires occupants :



Ce pourcentage est fidèle aux objectifs fixés de répartition des rénovations entre les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

44% des programmes sont gérés en interne par la collectivité, et le reste est externalisé à des associations, des opérateurs habitat, des bureaux d'études, ...

Des subventions complémentaires aux aides de l'ANAH peuvent être distribuées par les collectivités. Seules **45%** de ces collectivités déclarent aider aussi les ménages non éligibles

à « Habiter Mieux » (par exemple des ménages aux faibles ressources, avec des travaux au gain énergétique inférieur au minimum exigé par l'ANAH).

Points de vigilance

« De nombreuses familles n'engagent pas de travaux car elles ne peuvent financer le reste à charge »

Pour aider ces ménages, des subventions spécifiques, des prêts spécifiques ou encore des caisses d'avances existent (cf. Fiche D10) ---

Pour en savoir plus...

Trouver une opération programmée : <http://www.anah.fr/decideurs-publics/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/>
Guide du réseau RAPPEL : « Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ? »

* Résultats basés sur un panel de 16 collectivités ayant répondu à ce dispositif



Dispositif 10 : Dispositifs financiers : Prêts spécifiques, création d'une caisse d'avance

Mots clés : Avance – Insertion – Organismes financiers



Ménages majoritairement bénéficiaires	
Propriétaires occupants	
Locataires	
Bailleurs	

Interlocuteurs clés de la collectivité Opérationnels - Financeurs
<u>ANAH, établissements bancaires, réseau PROCIVIS, associations, collectivité partenaires</u>

Objectif principal

Aider financièrement les ménages à réaliser des travaux de rénovation via des prêts spécifiques ou des financements de caisses d'avances octroyés par divers organismes financiers.

Descriptif des dispositifs et résultats de l'enquête*

De nombreux dispositifs financiers existent. Certains sont mis en œuvre directement par les collectivités dans le cadre de convention avec des acteurs bancaires. On retrouve :

Type de dispositif financier	Descriptif	Qui ?	A quel taux / montants ? Quelle durée ?
Micro crédit	Prêt sur une longue durée qui permet aux ménages en situation d'exclusion bancaire d'accéder au crédit pour des travaux de rénovation (insertion sociale et économique)	Organismes de microcrédit	Montant de 10000€ et 25000€ Plafond du taux : 4% Durée maximale de 10 ans
Prêt à taux zéro	Prêt dont le montant est calculé à partir du reste à charge pour le ménage	Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP)	Taux : 0%
Caisse d'avance	Préfinancement de subventions de l'ANAH (pour payer les artisans notamment) ou financement de prêts sans intérêt pour financer le reste à charge des travaux	Sociétés de financement (Procivis)	Entre 5000 et 10000€ Entre 5 et 7 ans (montants débloqués à bref délai)

Points de vigilance / Pistes d'amélioration



Pour en savoir plus...

Le prêt à taux zéro semble être un dispositif efficace pour les ménages, bien que difficile à gérer en interne. Il apparaît plus pertinent d'externaliser ce type de dispositif.

- Guide du réseau RAPPEL : « Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ? »
- Réseau Procivis : <http://procivis.fr/les-missions-sociales/>

* Résultats basés sur un panel de 7 collectivités ayant répondu à ces dispositifs

Annexe : Questionnaire



Enquête : Actions des collectivités en matière de lutte contre la précarité énergétique

En 2016, 5,8 millions de ménages français, soit 1 sur 5, sont en précarité énergétique. Mais qui sont ces ménages ? Comment les repérer et les accompagner ?

Pour répondre à ces questions, la mobilisation de tous s'impose. En particulier, les collectivités locales constituent des acteurs clés de proximité pour impulser une dynamique de prévention et de lutte contre la précarité énergétique. En revanche, les bonnes pratiques, les retours d'expérience, les actions innovantes ou les difficultés des collectivités sont peu mis en lumière et donc peu connus à ce jour.

Dans ce cadre, AMORCE réalise une enquête sur les pratiques des collectivités en matière de lutte contre la précarité énergétique, dont les principaux objectifs sont :

Donner des clés opérationnelles aux collectivités pour entreprendre ou affirmer leur politique de lutte contre la précarité énergétique,

Donner aux collectivités une vision des dispositifs appliqués et de leur évaluation,

Recueillir et mettre en lumière des actions exemplaires menées pour la lutte contre la précarité énergétique.

AMORCE insiste sur un point : Toutes les collectivités sont invitées à répondre à cette enquête, car toutes contribuent de près ou de loin à la lutte contre la précarité énergétique, que ce soit par des actions de solidarité, d'aides aux ménages, de rénovation thermique des bâtiments, ou encore de maîtrise de l'énergie.

Comme la précarité énergétique touche un large panel d'actions, AMORCE invite les services concernés des collectivités à répondre de manière collective à cette enquête, pour que les résultats soient les plus complets et les plus représentatifs possibles. Un exemplaire en PDF du questionnaire est transmis pour vous permettre d'anticiper les sollicitations et d'avoir tous les éléments de réponse avant le renseignement du questionnaire en ligne (méthode recommandée). Une autre option est de remplir plusieurs fois le questionnaire, sur le champ d'action de votre service uniquement, de transmettre le lien du questionnaire à un autre service qui fera de même, et AMORCE regroupera les informations dans un second temps.

N. B. :

- Le temps de remplissage de ce questionnaire est très variable suivant votre implication en matière de précarité énergétique (nombre de dispositifs appliqués) et en fonction du détail de vos réponses. Si vous manquez de temps, vous pouvez focaliser votre réponse sur les dispositifs qui vous semblent les plus pertinents.

- Vous pouvez suspendre le questionnaire et y revenir ultérieurement, de même que vous pouvez cliquer sur « précédent » et modifier des réponses déjà validées.

- Le remplissage de ce questionnaire nécessite de connaître des statistiques notamment sur les budgets, les objectifs et les coûts de certains dispositifs.

- Les réponses à ce questionnaire seront traitées de manière anonyme.

- Le rapport d'enquête final vous sera transmis.

IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR ET INFORMATIONS GENERALES

0.1. Pour quel type de territoire répondez-vous ? *

- Région
- Département
- Commune
- Communauté d'agglomérations
- Communauté de communes
- Communauté Urbaine
- Métropole
- Syndicat d'énergie

Autre, précisez :

Fiche d'identification et interlocuteur(s)*

Collectivité	
Nom de la collectivité	
Nombre d'habitants de la collectivité	
Interlocuteur	
Nom	
Prénom	
Téléphone	
Mail	
Fonction	

Quel est le pourcentage de ménages en précarité énergétique sur votre territoire ?

.....

Avez-vous une politique de lutte contre la précarité énergétique ? *

- Oui, les dispositifs mis en œuvre sont articulés entre eux
- Oui, mais les dispositifs mis en œuvre ne sont pas articulés entre eux
- Non

Aide : La première réponse est à cocher si votre collectivité mène une politique bien définie de lutte contre la précarité énergétique, avec une mobilisation des parties prenantes.

0.5 Si oui (première réponse de la question précédente), depuis quand ?

Sur quels CHAMPS d'action travaille / a travaillé votre collectivité ?

N. B. : La sélection des actions ci-dessous conditionnera la suite du questionnaire. Ainsi la suite du questionnaire portera exclusivement sur les champs d'action sélectionnés dans cette partie.

Traitement et gestion des impayés et contrôle des tarifs sociaux

Aide financière au paiement des impayés d'énergie

→ Répondre au §2.1

Exploitation des listings concernant les ménages en situation d'impayés d'énergie

→ Répondre au §2.2

Contrôle des tarifs sociaux (surveillance des activités des gestionnaires de réseaux)

→ Répondre au §2.3

Autre action de traitement et de gestion des impayés.

Précisez :

Diagnostic de territoire et repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Aide : Le réseau de donneurs d'alerte est constitué d'acteurs (travailleurs sociaux, intervenants médicaux, ...) qui signalent des ménages en situation de précarité énergétique.

Diagnostic territorial réalisé (cartographie, analyse de données statistiques, ...)

→ Répondre au §3.1

Porte à porte

→ Répondre au §3.2

Constitution d'un réseau de donneurs d'alerte

→ Répondre au §3.3

Autre, précisez :

→ Répondre au §3.4

Sensibilisation, information, premier niveau de conseil

Aide : Les visites à domicile sont des visites programmées chez des ménages identifiés comme en situation de précarité énergétique, les RDV individuels sont des RDV qui se tiennent dans les locaux de la collectivité ou dans des structures partenaires. Dans la partie autre, n'hésitez pas à inscrire toutes autres actions de sensibilisation (rédaction de guides pratiques, logement témoin, ...)

Visites à domicile

→ Répondre au §4.1

Ateliers collectifs spécifiques

→ Répondre au §4.2

RDV individuels focalisés sur la précarité énergétique (gérés par la collectivité)

→ Répondre au §4.3

Boitage

→ Répondre au §4.4

Formation des professionnels (professionnels de l'action sociale, acteurs de l'énergie et du logement, ...)

→ Répondre au §4.5

Autre, précisez :

→ Répondre au §4.6

Aide à l'amélioration de l'habitat (opérations programmées, subventions, ...) sur fonds propres de la collectivité

Aide : Cette partie comprend à la fois l'aide à l'amélioration de l'habitat via des subventions, un accompagnement, et/ou une aide au crédit.

Les subventions comprennent notamment les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie qui viennent compléter les aides, notamment de l'ANAH, et les prêts existants.

Via des subventions / via un accompagnement

Participation à une/des opération(s) programmée(s) (OPAH, PIG, ...) avec un volet « Habiter Mieux »

→ Répondre au §5.1

Subventions spécifiques à des travaux

→ Répondre au §5.2

Aides aux dispositifs d'autoréhabilitation accompagnée

→ Répondre au §5.3

Autre, précisez :

→ Répondre au §5.4

Via des aides au crédit

Création d'une caisse d'avance pour le préfinancement de subventions des aides de l'ANAH et/ou des collectivités

→ Répondre au §5.5

Création d'un prêt spécifique (prêt à taux zéro, crédit à faible taux d'intérêt, microcrédit, ...)

→ Répondre au §5.6

Autre, précisez :

→ Répondre au §5.7

Gouvernance et coordination des parties prenantes

Implication dans un comité stratégique avec les acteurs du territoire de la précarité énergétique

→ Répondre au §6.1

Appui à des structures partenaires et/ou à des réseaux locaux de lutte contre la précarité énergétique

→ Répondre au §6.2

Votre collectivité souhaite-elle aborder une autre action de lutte contre la précarité énergétique ?

Aide : Veuillez cocher oui si votre collectivité a mis en place une action qui ne rentre pas dans les cinq champs précédents (gestion des impayés, diagnostic, sensibilisation, aide aux travaux, gouvernance)

Oui

→ Répondre au §7.1

Non

Traitement et gestion des impayés d'énergie

2.1 Aide financière au paiement des impayés d'énergie

*- Quelles actions la collectivité a-t-elle mise en place pour aider au paiement des impayés ?

Contribution au FSL

Contribution aux fonds des CCAS

Autre, précisez :

Ne sait pas

- Combien de ménages de votre territoire ont été aidés dans le cadre des impayés d'énergie en 2016 et à quelle hauteur s'élevaient les contributions?

	Montant total des contributions de votre collectivité (obligatoire) (en €)	Nombre de ménages de votre collectivité aidés
FSL		
CCAS		
Autre		

*- Recevez-vous des listings des ménages en situation d'impayés d'énergie ?

Aide : par exemple : par les fournisseurs, etc. L'exploitation de ces listings est traitée dans la partie suivante (si la case a été cochée en début de questionnaire).

Oui

Non

Ne sait pas

- Si vous êtes un département :

*Combien de ménages ont été bénéficiaires du FSL en 2016 ?

Comment est géré le FSL ?

En régie

En externe, si oui par qui ?

*Quel est le budget du FSL en 2016 (en €) :

En global :	
- dont la gestion des impayés énergie	
- dont la prévention énergie	

Comment est financé le FSL ? (précisez les montants)

Fonds propre

Engie

EDF

Autres collectivités

Autres partenaires

2.2 Exploitation des listings d'impayés d'énergie

*- Qui fournit ce listing d'impayés d'énergie à votre collectivité ?

Des fournisseurs d'énergie

Les

CCAS

*- De quelle manière exploitez-vous ces impayés ?

Détails dans la partie suivante

Diagnostic territorial

Porte à porte

Boitage

Courrier

Proposition de RDV

Ateliers spécifiques

Autre, précisez :

- Commentaires, pistes d'amélioration :

2.3 Contrôle des tarifs sociaux

- Comment réalisez vous la mission de contrôles des tarifs sociaux (surveillance des activités des gestionnaires de réseaux) ?

.....

Diagnostic de territoire et repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Les détails concernant les visites à domicile seront traités dans la partie suivante (partie 4)

3.1 Diagnostic territorial

*- A quelle date le diagnostic a-t-il été réalisé ?

Aide : Merci d'indiquer une année dans le champ libre.

*- Quel type de diagnostic territorial faites vous / avez-vous fait ?

Aide : Plus poussé que la superposition d'indicateurs, le croisement statistique est régie par la méthode du « croisement de données », s'appuyant sur des développements méthodologiques et statistiques complexes.

Superposition d'indicateurs ou de cartes

Croisement / analyse statistique

Ne sait pas

- Quels sont les objectifs de ce diagnostic et quelle utilisation en faites vous ?

.....
...

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

*- Quel est /était le budget prévisionnel de cet outil d'aide à la décision (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total de l'outil (en €) ?

Aide : Pour un diagnostic encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce diagnostic ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que cet outil répond aux objectifs attendus ?

Oui, totalement

Globalement oui

Non, assez peu
Non, pas du tout

- Pour quelles raisons ? Description succincte du diagnostic, commentaires et pistes d'amélioration :

Porte à porte

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner à nouveau ces mêmes informations (autre période, autre dispositif de porte à porte).

*- Comment établissez vous la liste des ménages ciblés par cette action ?

Bénéficiaires du FSL

Quartier(s) cible(s) sélectionné(s)

Listing d'impayés d'énergie

Autre, précisez :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

- Quel est / était le profil et le type de contrat des équipes de terrain qui ont réalisé ce porte à porte ? (Question à choix multiple)

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Bureau d'étude

Autre, précisez :

- Quel est le résultat en terme de :

Nombre de personnes rencontrées ?

Nombre de RDV opérateurs travaux ?

Nombre de travaux réalisés ?

*- Quel est /était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif est efficace et pertinent ?

- Oui, totalement
- Globalement oui
- Non, assez peu
- Non, pas du tout

- Description succincte du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif de porte à porte réalisé par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

- Oui
- Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 3.2). Si non, passer à la suite.
(Une itération)

Création d'un réseau de donneurs d'alerte

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, ...

*- Qui sont les donneurs d'alerte ?

- Des professionnels de l'action sociale des mairies
- Des professionnels de l'action sociale des CCAS
- Des professionnels de l'action sociale du département

Des professionnels de la santé
Les facteurs
Des bailleurs sociaux
Des opérateurs habitat
Les caisses de retraite
Autre, précisez :

*- Combien de ménages ont été identifiés grâce à ce dispositif ?
Aide : Merci de renseigner a minima le nombre total de ménages identifiés. Si vous avez le détail du nombre de ménages propriétaires occupants / locataires, merci de les renseigner en cochant les cases correspondantes.

Nombre total :
Dont propriétaires occupants :
Dont locataires :

Contexte et description succincte du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

Autre dispositif de diagnostic territorial et/ou de repérage des ménages

- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :
Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, un autre type de diagnostic territorial et/ou de repérage des ménages, ...

- Description succincte du dispositif, commentaires :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne
Un bureau d'étude spécialisé
Une association
Autre, précisez :

- Quel est / était le profil et le type de contrat des équipes de terrain qui ont réalisé ce diagnostic?
(Question à choix multiple)

Emploi d'avenir

Contrat aidé
Travailleur social
Energéticien
Bureau d'étude
Opérateur habitat
Autre, précisez :

- Quel est / était l'objectif de ce dispositif et quels sont les résultats ?

*- Quel est/était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?
.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

*- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif de diagnostic territorial et/ou de repérage des ménages réalisé par votre collectivité ?

Oui
Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 3.4). Si non, passer à la suite.
Une itération

Sensibilisation, information, premier niveau de conseil

Visites à domicile

Aide : Si votre collectivité mène / a mené plusieurs types de visites à domicile, ou a mené plusieurs campagnes de visites à domicile, vous aurez la possibilité de renseigner à nouveau les informations suivantes (du 4.1)

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, ...

*- Quelles sont / étaient les actions proposées au cours d'une visite à domicile ?

Comprendre de la situation sociale du ménage (composition, usages de l'énergie)

Analyse des factures d'énergie (option tarifaire, éligibilité aux tarifs sociaux, aide à la lecture de facture...)

Qualifier le bâti (date de construction, isolation, fenêtre,...)

Installation de petits matériels

Apprentissage des éco gestes

Petites réparations et intervention sur les systèmes (calfeutrage, réglage chauffe-eau, réglage de la programmation, ...)

Distribution d'un kit « économies d'énergie »

Autre, précisez :

*- Quelles actions sont / étaient proposées après une visite à domicile ?

Préconisation travaux

Suivi des consommations d'énergie

Orientation des ménages vers des dispositifs adaptés

Autre, précisez :

*- Quelle structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

*- Quel est / était le profil et le type de poste des équipes de terrain ? (question à choix multiple)

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Bureau d'étude

Autre, précisez :

*- Quel est / était l'objectif de ce dispositif ?

Aide : Indiquer l'objectif en nombre de ménages visités sur la période renseignée

- Résultats : Combien de visites ont été réalisées ?

Aide : Merci de renseigner a minima le nombre total de ménages identifiés. Si vous avez le détail du nombre de ménages propriétaires occupants / locataires, merci de les renseigner en cochant les cases correspondantes.

Nombre total :

Dont chez des propriétaires occupants :

Dont chez des locataires et/ou propriétaires bailleurs du parc social :

Dont chez des locataires et/ou propriétaires bailleurs du parc privé :

- Résultats : Combien de chantiers de travaux ont été réalisés à la suite des visites et quel est le pourcentage estimé de travaux lourds ?

Nombre de chantiers de travaux :

Pourcentage de travaux lourds (remplacement gros équipements, ...) :

Pourcentage de travaux plus légers (calfeutrage, survitrage, ...) :

*- Quel est /était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

Budget total :

Budget travaux :

Budget ingénierie / animation :

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?

Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

Oui, totalement

Globalement oui

Non, assez peu

Non, pas du tout

- Description succincte du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

*- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif de visites à domicile réalisé par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.1). Si non, passer à la suite.

RDV individuels focalisés sur la précarité énergétique (gérés par la collectivité)

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, ...

*- Quel est / était le profil des animateurs/formateurs ?

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Bureau d'étude

Autre, précisez :

*- Quel est / était l'objectif de ce dispositif ?

Aide : Indiquer l'objectif en nombre de RDV réalisés sur la période renseignée

- Résultats : Combien de RDV ont été réalisés ?

Nombre total :

Dont avec des propriétaires occupants :

Dont avec des locataires :

*- Quel est/était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?

Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

Oui, totalement

Globalement oui

Non, assez peu

Non, pas du tout

- Description succincte du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

*- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif de RDV individuels réalisé par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.2). Si non, passer à la suite.

Boitage

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, un autre type de boitage, ...

- Comment établissez vous la liste des ménages ciblés par cette action ?

Bénéficiaires du FSL

Quartier(s) cible(s) sélectionné(s)

Listing d'impayés d'énergie

Autre, précisez :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

La poste

Autre, précisez :

*- Quel est / était le profil des équipes de terrain ?

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien
Bureau d'étude
Autre, précisez :

- Quelle était la couverture du dispositif (nombre de boites aux lettres) ?

*- Quel est/était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?
.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

- Oui, totalement
- Globalement oui
- Non, assez peu
- Non, pas du tout

- Quels indicateurs vous permettent de mesurer l'impact du dispositif ? :

Description succincte du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif de boitage réalisé par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

- Oui
- Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.3). Si non, passer à la suite.

Ateliers collectifs spécifiques dans le cadre de la précarité énergétique

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à
Aide :
Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, un autre atelier, ...

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

- Quel est / était le profil des formateurs / animateurs ?

Employé de la collectivité

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Autre, précisez :

- Combien d'ateliers ont été réalisés ?

- Combien de ménages ont été reçus dans ces ateliers ?

*- Quel est /était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?
.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Description des ateliers réalisés, commentaires et pistes d'amélioration :

- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre type d'atelier réalisé par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.4). Si non, passer à la suite.

Formation et sensibilisation des professionnels (professionnels de l'action sociale, acteurs de l'énergie et du logement, ...)

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif de formation ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, un autre atelier, ...

*- Qui est / était le public formé ?

Des professionnels de l'action sociale des mairies

Des professionnels de l'action sociale des CCAS

Des professionnels de l'action sociale du département

Des acteurs de l'énergie

Des acteurs du logement

Des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Autre, précisez :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif de formation ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

- Quel est / était le profil des formateurs ?

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Autre, précisez :

- Combien de formations ont été réalisées ?

- Combien de personnes ont été formées ?

*- Quel est / était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Description des formations réalisées, commentaires et pistes d'amélioration :

*- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre type de formation réalisée par votre collectivité (sur une autre période, dans le cadre d'une autre convention, ...) ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.4). Si non, passer à la suite.

Autre action de sensibilisation / information

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé cette action ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, une autre action de sensibilisation, ...

- Description de l'action, commentaires :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une association

Autre, précisez :

- Quel est / était le profil des équipes chargées de la sensibilisation ?

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Autre, précisez :

- Quel est / était l'objectif de ce dispositif et quels sont les résultats (distinguer si possible les résultats pour les locataires et pour les propriétaires occupants)?

*- Quel est /était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée)?
.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €)?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour une autre action de sensibilisation réalisée par votre collectivité ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 4.5). Si non, passer à la suite.

Aide à l'amélioration de l'habitat (travaux, remplacement d'équipements, ...) sur fonds propres de la collectivité

Via des subventions / via un accompagnement

Participation à une/des opération(s) programmée(s) avec un volet « Habiter Mieux »

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé l'opération programmée sur votre territoire ?
De à

Aide : Merci d'indiquer des années dans les champs libres.

*- Comment l'opération programmée dont fait partie votre territoire est-elle gérée ?

En interne

Externalisé, précisez :

*- Si vous avez défini des objectifs distincts selon la performance énergétique dans l'opération programmée veuillez renseigner les différents niveaux :

Gain en performance énergétique :	Nombre de rénovations (obligatoire)	Dont nombre chez des propriétaires occupants :	Dont nombre chez des locataires et/ou propriétaires bailleurs:
Gain de performance énergétique de 25%			
Gain de performance énergétique de + de 25%			

*- Combien de rénovations ont été réalisées depuis le début de l'opération programmée ?

Gain en performance énergétique :	Nombre de rénovations (obligatoire)	Dont nombre chez des propriétaires occupants :	Dont nombre chez des locataires et/ou propriétaires bailleurs:
Gain de performance énergétique de 25%			
Gain de performance énergétique de + de 25%			

- Quels sont les montants des aides attribuées (en % du montant des travaux, en €, ...) et quels sont les critères d'éligibilité ?

*- Quel est /était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?
.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?
Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

- Oui, totalement
- Globalement oui
- Non, assez peu
- Non, pas du tout

- Commentaires :

Subventions aux travaux

*- Les subventions peuvent-elles aider : (QCM)

Les ménages éligibles à Habiter Mieux ?

Les ménages non éligibles à Habiter Mieux ?

Les propriétaires occupants ?

Les locataires et/ou propriétaires bailleurs ?

*- Quel est le montant total des aides attribuées en 2016 (en €) ?

- Quels sont les montants des aides attribuées (en % du montant des travaux, en €, ...) et quels sont les critères d'éligibilité ?

- Combien de ménages ont été aidés dans ce cadre en 2016 ?

Nombre total :

Dont propriétaires occupants :

Dont locataires :

- Commentaires et pistes d'amélioration :

Dispositif d'autoréhabilitation accompagnée

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ?
De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

*- Quel est / était l'objectif de ce dispositif ?

Aide : Indiquer l'objectif en nombre d'autoréhabilitations accompagnées sur la période renseignée

- Résultats : Combien d'autoréhabilitations accompagnées ont été réalisés ?

Nombre total :

Dont avec des propriétaires occupants :

Dont avec des locataires et/ou propriétaires bailleurs :

- Quelle est la durée moyenne d'un chantier d'autoréhabilitation accompagnée ?

Moins d'une semaine

Entre une et trois semaines

Plus de trois semaines

- Un suivi est-il réalisé après les travaux ?

Non

Oui, sur quel pourcentage des ménages (indiquer le nombre de %) ?

*- Quel est/était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?

Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Estimez-vous que ce dispositif répond aux objectifs attendus ?

Oui, totalement

Globalement oui

Non, assez peu

Non, pas du tout

- Commentaires et pistes d'amélioration :

Dispositifs financiers

Création d'une caisse d'avance pour le préfinancement de subventions des aides de l'ANAH et/ou des collectivités (paiement des artisans et démarrage des travaux)

- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ?

De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

- Quel est le capital de la caisse d'avance (en €) ?

- Qui sont les partenaires ?

- Combien de ménages ont bénéficié de préfinancements via ce dispositif ?

- Estimez-vous que ce dispositif est efficace et pertinent ?

Oui, totalement

Globalement oui
Non, assez peu
Non, pas du tout

- Description du dispositif, commentaires et pistes d'amélioration :

Création d'un prêt spécifique (prêt à taux zéro, crédit à faible taux d'intérêt, microcrédit,...)

*- Quel type de prêt spécifique avec-vous mis en place ?

Prêt à taux zéro

Crédit à faible taux d'intérêt

Microcrédit

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ?
De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

*-Qui est le gestionnaire du dispositif ?

Un établissement bancaire, précisez :

Une Sacicap

La collectivité

Autre, précisez :

- Qui sont les partenaires ?

- Combien de prêts spécifiques ont été accordés ?

- Quel est le montant maximum des prêts accordés (par ménage, en €) ?

*- Quel est le montant total des crédits accordés (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- A quel taux d'intérêt ?.....

- Estimez-vous que ce dispositif est efficace et pertinent ?

Oui, totalement

Globalement oui

Non, assez peu

Non, pas du tout

- Commentaires et pistes d'amélioration :

Autre aide à l'amélioration de l'habitat (subvention, accompagnement, aide au crédit, ...)

*- Sur quelle période s'étale / s'est étalé ce dispositif ? De à

Aide :

Merci d'indiquer des années dans les champs libres. Pour un dispositif d'un an, renseignez deux fois l'année concernée.

Vous aurez la possibilité en fin de partie de renseigner ces mêmes informations pour une autre période, correspondant à une autre convention, une autre aide à l'amélioration de l'habitat, ...

- Description succincte du dispositif, commentaires :

*- Quel structure a réalisé / réalise ce dispositif ?

La collectivité en interne

Un bureau d'étude spécialisé

Une agence

Une association

Autre, précisez :

- Quel est / était le profil des équipes de terrain ?

Emploi d'avenir

Contrat aidé

Travailleur social

Energéticien

Bureau d'étude

Autre, précisez :

- Quel est / était l'objectif de ce dispositif et quels sont les résultats ?

*- Quel est / était le budget prévisionnel de ce dispositif (en €, sur la période renseignée) ?

.....

- Quel est le coût total du dispositif (en €) ?

Aide : Pour un dispositif encore en cours, merci d'indiquer le coût du dispositif depuis le début de la période renseignée.

- Comment financez-vous ce dispositif ?

	Nom du partenaire (hors fonds propres)	Montant associé (en €)
Fonds propres		
Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		

- Commentaires :

- Souhaitez-vous renseigner les informations ci-dessus pour un autre dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat réalisé par votre collectivité ?

Oui

Non

Si oui, reprendre les questions précédentes (partie 5.6). Si non, passer à la suite.

Gouvernance et coordination des parties prenantes

6.1 Implication dans un comité stratégique de gouvernance et de coordination des parties prenantes

*- Sous quel format a été lancée la politique de prévention de la précarité énergétique ?

Groupes de travail

Séminaires

Autre, précisez :

*- Qui étaient les participants ?

Services Habitat

Service Energie

Services sociaux

Professionnels du bâtiment

Secteur bancaire

...

Commentaires :

Aide : Ne pas hésiter à donner des détails dans cette partie sur les bonnes pratiques de la stratégie de votre collectivité

6.2 Appui à des structures partenaires et/ou à des réseaux locaux de lutte contre la précarité énergétique

*- Quels types de structures votre collectivité soutient-elle (subventions) ?

Des réseaux locaux de lutte contre la précarité énergétique

Structure partenaire qui assure la mobilisation des donneurs d'alerte

Structure qui assure la coordination des acteurs

Structure qui réalise des visites à domicile

Structure qui oriente les ménages vers les partenaires compétents

Autre, précisez :

Autre action de lutte contre la précarité énergétique

Description de l'action menée (période, acteurs, budget, objectifs et résultats :

Conclusion

- Comment estimez-vous les capacités de votre collectivité sur (à cocher) :

	Très compétente	Compétente	Peu compétente	Pas compétente
Les connaissances thermiques et usages de l'énergie				
Les connaissances du bâtiment, du logement, et des dispositifs les encadrant				
Les capacités sociales d'analyse et de compréhension des problèmes budgétaires des ménages démunis				
La connaissance du terrain et des acteurs l'animant				
Le sens de la communication, la pédagogie				

- Selon vous, qu'est-ce qui manque à votre collectivité pour mieux répondre aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique (à cocher) ?

	Ne manque pas	Manque	Manque beaucoup
Un repérage efficace des ménages en situation de Précarité énergétique			
Un accès aux données pour entrer en contact avec les ménages concernés			
La mobilisation de tous les acteurs			
Les moyens financiers			

- Commentaires, autres difficultés rencontrées par votre collectivité :

- Quel est le moteur de la démarche de lutte contre la précarité énergétique sur votre territoire ? (Si réponse « Oui » à la question 0.4)

Un chargé de mission particulièrement moteur
Une association dynamique sur le territoire
Une stratégie et un budget bien définis sur ce sujet
Autre, précisez :

- Combien de temps avez-vous mis pour répondre à cette enquête (recherche des données et remplissage du questionnaire) ? h min

Observations générales :

Merci infiniment d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire ! Votre contribution constituera un apport précieux à l'enquête menée par AMORCE, qui vous sera transmise.



AMORCE 

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – **Fax** : 04.72.74.03.32 – **Mail** : amorce@amorce.asso.fr

www.amorce.asso.fr - @AMORCE